

**SECTION I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL (AAOL) DU MARCHÉ N°DNCMP/70/T/2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR L'ABRI DES CAMIONS ANTI-INCENDIE D'AÉROPORT**

**Date de publication** : 26 / 4 / 2018  
**Date d'ouverture des offres** : 16 / 5 / 2018

**1. Objet du marché**

L'autorité de l'Aviation Civile du Burundi(AACB) lance un avis d'appel d'offres ouvert local pour les travaux de construction d'un hangar pour l'abri des camions anti-incendie d'aéroport.

**2. Conditions de participation**

La participation est ouverte aux entreprises justifiant des capacités juridiques, techniques et financières suffisantes.

**3. Mode de consultation et d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables pendant les heures de service aux bureaux de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi qui se trouvent à l'Aéroport international de Bujumbura.

Les candidats pourront se procurer le dossier d'appel d'offres à la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, B.P. 694 Bujumbura, sise à l'Aéroport International de Bujumbura moyennant paiement d'une somme de cent mille francs burundais (100.000Fbu) dont la moitié versée au compte n° 1123/168 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi et l'autre moitié versée au compte n° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

**4. Financement**

Le marché sera financé à 100% par l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, exercice 2018.

**5. Garantie bancaire de soumission**

La garantie bancaire de soumission est d'un millions (1.000.000) francs burundais. Les chèques certifiés ou chèques de banque ne sont pas acceptés.

**6. Délais d'exécution**

Le délai d'exécution contractuel est fixé à soixante (60) jours calendrier pour l'achèvement complet des travaux, sauf délai plus court et raisonnable stipulé dans l'offre retenue. Ce délai commence à courir à partir de la date où l'ordre de service de commencer les travaux est donné.

## 7. Visite des lieux

Une visite guidée des lieux est fixée au 7 / 5 /2018 à 10 heures 30 min, heure locale et le rassemblement se fera devant le bloc administratif de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Burundi.

## 8. Dépôt des offres

Les offres rédigées en langue française, en six exemplaires (un original et cinq copies) devront parvenir à Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile du Burundi au plus tard le 16 / 5 /2018 à 10 heures, heure locale.

## 9. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être demandés à la Direction Générale de l'Aviation Civile du Burundi : B.P 694 Bujumbura, Tél. : (+257)22203100/22203102, sise à l'Aéroport International de Bujumbura, Téléfax : (+257)22223428.

## 10. Validité des offres

Elles devront être valides pour une période de 90 jours ouvrables suivant la date d'ouverture des offres.

## 11. L'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique en date du 16 / 5 /2018 à 10 heures 30 min, heure locale dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Burundi.

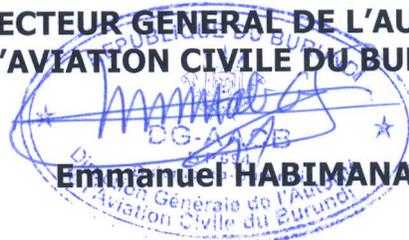
Conformément à l'article 22, al. 9 du Code des Marchés Publics révisé du Burundi, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

## 12. Allotissement du marché

Le marché est constitué d'un seul lot.

Fait à Bujumbura, le 20 / 4 /2018

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITE DE  
L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI



Emmanuel HABIMANA